

SSPSM 10 stratégies :

- BCM - Bilan comparatif des médicaments (sons de courte durée)
- BCM - Bilan comparatif des médicaments (sons de longue durée)
- CHUTES - Collectif sur les chutes en milieu de soins de longue durée
- CIC - Prévention des infections reliées aux cathéters intravasculaires centraux
- EIR - Déployer des équipes d'intervention rapide
- IAM - Soins améliorés en cas d'infarctus aigu du myocarde
- ISO - Prévention des infections du site opératoire
- ORA - Organismes résistant aux antibiotiques / staphylocoque aureus résistant à la méthicilline (SARM)
- PVA - Prévention de la pneumonie sous ventilation assistée
- TEV - Thromboembolie veineuse

But

L'objectif du bilan comparatif des médicaments en soins de longue durée (SLD) est de réduire le nombre d'événements iatrogènes médicamenteux et de préjudices envers les patients en identifiant et en résolvant les divergences et en améliorant la documentation sur les schémas posologiques lors des transferts tels que l'admission aux SLD.

**Contexte**

Une information sur la médication qui est fautive ou incomplète représente une problématique importante dans plusieurs études portant sur les SLD. Voici les résultats issus d'un sondage albertain effectué en 2007 auprès de pharmaciens et d'infirmières en soins prolongés portant sur la qualité de l'information relative aux médicaments lors de l'admission de patients transférés d'un centre hospitalier de soins de courte durée à un établissement de SLD :

- Dans 75% du temps, l'information sur la médication n'était PAS lisible et complète
- Dans 90% du temps, l'information n'était PAS suffisante pour déterminer si les ordonnances étaient appropriées compte tenu des diagnostics du résident
- Dans 40% du temps l'information relative aux médicaments des résidents n'était PAS transmise le jour même de son admission.¹

Dans une étude réalisée par Broockvar en 2004, l'incidence des événements iatrogènes médicamenteux causés par des modifications aux ordonnances des résidents lors d'un transfert entre établissements s'élevait à 20 %. Ces événements se produisaient plus souvent lors du transfert d'un résident du centre hospitalier vers un établissement de SLD. Les auteurs de l'étude recommandent la mise en œuvre d'une intervention, comme le bilan comparatif des médicaments, lors de la réadmission du résident à un établissement de SLD.¹

Dans une autre étude réalisée par Broockvar en 2006, la possibilité qu'un événement iatrogène médicamenteux survienne était moins élevée chez les résidents dont le bilan comparatif des médicaments était établi par un pharmacien (en communication avec le médecin) lors de leur transfert du centre hospitalier à un établissement de SLD que chez les résidents dont le bilan n'était pas établi par un pharmacien.¹

Lors de la phase 1 de la campagne Des soins de santé plus sécuritaires maintenant! en collaboration avec la campagne québécoise Ensemble, améliorons la prestation sécuritaire des soins de santé!, les équipes de bilan comparatif des médicaments en soins de courte durée a permis de réaliser des améliorations significatives en réduisant le nombre de divergences et en évitant des accidents potentiels. L'expansion de la mise en œuvre du bilan comparatif en SLD et dans des organismes de soins de proximité dans le cadre de la phase 2 aidera à colmater davantage les écarts de transfert d'information améliorant alors la sécurité des résidents à travers le continuum de soins.

Stratégie

Le bilan comparatif des médicaments en soins de longue durée est un processus formel qui nécessite:

1. D'obtenir à l'admission la liste complète et précise des médicaments pris par le résident actuellement et avant l'admission- incluant le nom, la dose, la fréquence et la voie d'administration. Ceci correspond au meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP).
2. D'utiliser le MSTP pour générer les ordonnances émises à l'admission (OÉA) ou bien en comparant le MSTP aux OÉA pour le résident tout en identifiant les divergences à l'attention du prescripteur afin de les résoudre.
3. De documenter et de communiquer toute modification liée à l'ordonnance aux professionnels de la santé concernés de même que le résident et sa famille, si cela s'avère possible.

Mesures d'intervention

Les mesures de base sont les suivantes :

1. **Le nombre moyen de divergences INTENTIONNELLES NON-DOCUMENTÉES** (absence de documentation)
Objectif : Réduire de 75% les valeurs obtenues lors de la phase préliminaire.
2. **Le nombre moyen de divergences NON INTENTIONNELLES** (accident lié à la médication)
Objectif : Réduire de 75% les valeurs obtenues lors de la phase préliminaire.
3. **Pourcentage de résidents dont le bilan comparatif des médicaments a été établi lors de l'admission**
Objectif : 100% des résidents aient un bilan comparatif des médicaments à l'admission.

¹ Earnshaw, K et al. Perspectives of Alberta nurses and pharmacists on medication information received. Le 29 juillet 2007.

² Broockvar K, Fishman E, Kyriacou CK et al. Adverse events due to discontinuations in drug use and dose changes in patients transferred between acute and long term care facilities. *Arch Intern Med.* 2004; 164: 545-550.

³ Broockvar K et al. Medication reconciliation for reducing drug discrepancy adverse events. *Am J Geriatr Pharmacother.* 2006; 4: 236-243.

Campagne québécoise

Ensemble, améliorons la prestation
sécuritaire des soins de santé!

Maintenant!

LE BILAN COMPARATIF DES MÉDICAMENTS

De l'admission au congé en soins de longue durée

ADMISSION

À L'ADMISSION :

Le but du bilan comparatif des médicaments au moment de l'admission est d'assurer que tous les médicaments prescrits soient complets, adéquats et congruents avec ce que le résident prenait avant l'admission à l'établissement et que toute divergence en lien avec les médicaments prescrits est intentionnelle.

Comparez :

Le meilleur schéma
thérapeutique possible
(MSTP)

avec

Les ordonnances
émises à l'admission
(OÉA)

afin de pouvoir
identifier et résoudre
les divergences

TRANSFERT

AU TRANSFERT :

Le but du bilan comparatif des médicaments au moment du transfert interne est d'assurer que toutes les ordonnances de médicaments soient entièrement et correctement transférées avec le résident à l'unité de transfert et que toute divergence avec la liste de médicaments est intentionnelle.

Comparez :

La liste de médicaments la
plus récente (LMPR)

avec

Les nouvelles
ordonnances émises lors
du transfert

afin de pouvoir identifier
et résoudre les
divergences

CONGÉ

AU MOMENT DU CONGÉ :

Le but du bilan comparatif des médicaments lors d'un congé ou d'un transfert externe est de communiquer une liste complète, précise et à jour des médicaments du résident, procurant ainsi au prochain professionnel de la santé l'information adéquate qui lui permettra d'établir le bilan comparatif des médicaments.

Communiquez :

La liste de médicaments la
plus récente (LMPR)

et

les derniers changements
(incluant les nouvelles ordonnances de
médicaments, les ajustements de doses
et les médicaments discontinués)

au prochain professionnel
de la santé

Adapted from Barnsteiner, J. H. (2005). Medication Reconciliation. American Journal of Nursing, 31(suppl), 31-36. Created by the Institute for Safe Medication Practices Canada (ISMP Canada) for the Safer Healthcare Now! campaign.